

# CONSEIL MUNICIPAL du 11 juin 2021

## - COMPTE RENDU -

### Nombre de Membres

*Le onze juin deux mille vingt-et-un, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes Rue de la Maladière, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.*

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 21

VOTANTS : 27

**PRESENTS (21) :** M. Michel DÉVRIEUX, Mme Lisa FAVRE-BAC, M. Jean-François CHANAL, Mme Agnès VORON, M. Stéphane TARIN, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Philippe CHETELAT, M. Jacques CAMIER, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, M. Pierric EXERTIER, M. Sébastien OLLIER, Mme Cécile COLOMBIÈS, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, M. François VORON, M. Jean-Yves PUTET et Mme Joëlle RAMOS.

**EXCUSÉ (6) :** Mme Chantal CHETOT (*a donné pouvoir à Jean DUBOUIS*)  
M. Daniel MOULIN (*a donné pouvoir à Jean-Yves PUTET*)  
Mme Corinne KOERTGE (*a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNIER*)  
Mme Dominique CHAVAGNEUX (*a donné pouvoir à François VORON*)  
Mme Martine JAROUSSE (*a donné pouvoir à Jacques CAMIER*)  
Mme Carole MEILLASSON (*a donné pouvoir à Leïla BERNARD*)

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE

Convocation : 4 juin 2021

---

La séance est ouverte à 19 H

*Le procès-verbal de la séance du 11 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.*

### **1 - (2021-064) Rapport d'activité 2020 de la Délégation de Service Public pour le centre de loisirs périscolaire et extrascolaire de Pélussin : approbation**

Serge GRANGE, adjoint en charge des affaires scolaires, rappelle que la Société Publique Locale du Pilat Rhodanien gère, dans le cadre d'un marché de prestations de service, le centre de loisirs de la Commune depuis 2014. Ce contrat prévoit que la SPL communique chaque année un rapport d'activités pour l'information du Conseil Municipal.

Le rapport d'activité 2020 de la SPL, transmis à tous les conseillers municipaux, présente l'accueil, le fonctionnement, le déroulement, les tarifs et les temps forts du centre de loisirs pour l'année 2020.

Considérant l'avis favorable de la commission Education Sport Culture Jeunesse et Vie Associative du 26 mai 2021 ;

Le Conseil municipal est invité à approuver le rapport d'activité 2020 du centre de loisirs dont la gestion est déléguée à la SPL du Pilat Rhodanien.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité,  
Par 26 voix POUR et 1 voix CONTRE,*

- **Approuve** le rapport d'activité 2020 du centre de loisirs dont la gestion est déléguée à la SPL du Pilat Rhodanien.

## **2 - (2021-065) Délégation de service public 2021-2027 pour le temps extra et périscolaire avec la SPL : approbation**

Serge GRANGE, adjoint en charge des affaires scolaires, rappelle que la commune de Pélussin a signé, en 2014, une convention de Délégation de Service Public pour la gestion du centre de loisirs de Pélussin à la SPL du Pilat Rhodanien. Cette convention est nécessaire pour que le délégataire puisse gérer les missions qui lui sont confiées telles que la gestion et la rémunération du personnel de la SPL, passant par l'accueil des familles au centre, les activités, la facturation et l'encaissement des participations familiales, mais également la fourniture des repas et le contrôle de l'hygiène.

Considérant l'avis favorable de la commission Education Sport Culture Jeunesse et Vie Associative du 26 mai 2021 ;

Le Conseil Municipal est invité à approuver la convention de délégation de service public pour la gestion du centre de loisirs périscolaire et extrascolaire pour une durée de six ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, soit jusqu'au 31 août 2027 ; sachant que le contrat pourra faire l'objet d'une clause de revoyure annuelle.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.*

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité,*

*Par 26 voix POUR et 1 voix CONTRE,*

- **Approuve** la convention de délégation de service public pour la gestion du centre de loisirs périscolaire et extrascolaire pour une durée de six ans.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent.

## **3 - (2021-066) Marché restauration scolaire avec la SPL (2021-2025): approbation**

Serge GRANGE, adjoint en charge des affaires scolaires, rappelle que le marché « fourniture de repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire de la Commune de Pélussin » est conclu avec la SPL du Pilat Rhodanien. Il est soumis aux règles de la commande publique disposant d'une exonération de mise en concurrence et est conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois pour la même durée.

Considérant les articles 3211-1 à 3211-5 du code de la commande publique, la collectivité exerce un contrôle accru voire similaire à celui qu'elle exerce sur ses propres services à l'endroit du cocontractant ;

Considérant l'avis favorable de la commission Education Sport Culture Jeunesse et Vie associative en date du 26 mai 2021 ;

Le Conseil Municipal est invité à approuver le renouvellement du marché avec la SPL du Pilat Rhodanien pour le restaurant scolaire.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.*

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **Approuve** le renouvellement du marché avec la SPL du Pilat Rhodanien pour le restaurant scolaire.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer ledit marché et tout acte afférent.

## **4 - (2021-067) Tarifs 2021-2022 du centre de loisirs : approbation**

Monsieur le Maire, accompagné de Serge GRANGE, adjoint en charge des affaires scolaires, explique que selon le projet éducatif, aujourd'hui commun à tous les centres, il est proposé que chaque commune adopte une tarification homogène, favorisant l'équité de traitement. Cette proposition

d'homogénéisation des tarifs résulte de la concertation entre les communes membres du Pilat Rhodanien.

Vu l'avis favorable de la commission Education Sport Culture Jeunesse et Vie associative en date du 26 mai 2021 ;

Le Conseil Municipal est invité à approuver les tarifs 2021-2022 du centre de loisirs extra-scolaire, intégrant une augmentation proratisée au quotient familial des familles, à appliquer à compter du 1er août 2021.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité,  
Par 23 voix POUR, 2 abstentions et 2 voix CONTRE,*

- **Approuve** les tarifs 2021-2022 du centre de loisirs extra-scolaire, intégrant une augmentation proratisée au quotient familial des familles.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent.

#### **5 - (2021-068) Coût de scolarité pour les élèves extérieurs à Pélussin**

Serge GRANGE, adjoint en charge des affaires scolaires, rappelle à l'assemblée que la commune de Pélussin prend en charge les enfants éligibles au dispositif ULIS qui proviennent de Pélussin mais aussi d'autres communes qui ne proposent pas ce type d'accompagnement scolaire. Ce dispositif relève de la compétence de la communauté de commune qui doit donc indemniser la commune pour les coûts de scolarité des enfants concernés.

Considérant les articles L. 212-8 et R. 212-21 à 23 du code de l'éducation, la Commune de Pélussin peut réclamer le versement du coût de scolarité de ces élèves même si la scolarisation ne découle pas d'une défaillance d'accueil de la commune dont l'élève est originaire.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le coût de scolarité pour les élèves extérieurs à Pélussin comme suit :

- charges de fonctionnement en élémentaire : 95 323,23 € = 493.90 € / élève  
Nombre d'élèves en élémentaire : 193
- charges de fonctionnement en maternelle : 147 991,01 € = 1 213.04 € / élève  
Nombre d'élèves en maternelle : 122

Après délibération, ces participations pourront être réclamées.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **Approuve** le coût de scolarité de 493.90 € pour un élève de commune extérieure inscrit en classe élémentaire à Pélussin,
- **Approuve** le coût de scolarité de 1 213.04 € pour un élève de commune extérieure inscrit en classe maternelle à Pélussin,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

#### **6 - (2021-069) Création du service de Pédibus, trajets, « chartes accompagnateur et enfant » : approbation**

Lisa FABRE-BAC, adjointe en charge de la transition écologique, explique qu'il est proposé à l'assemblée la création d'un service public nommé « Pédibus » géré par des bénévoles. Ce projet, né d'un besoin exprimé par les parents d'élèves et les écoles, permet le transport à pied d'élèves à partir

de points de ramassage dans Pélussin jusqu'aux écoles partenaires (écoles publique et privée de Pélussin) selon deux « lignes » dont le tracé est convenu et défini.

Suite à la réunion d'information du 9 juin 2021, durant laquelle les lignes ont été présentées aux parents, il est proposé de tester les trajets dans les prochains jours, pour démarrer officiellement le service à la rentrée scolaire 2021.

La commune est chargée de prendre en charge l'assurance couvrant les parents accompagnateurs, l'animation du groupe pilote, la réalisation et la diffusion de l'information relative au service, le recensement des inscriptions, et la sécurisation du parcours.

Considérant l'avis favorable de la commission Vie Communale.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la création du service « Pédibus », dénommé Pilal'heure, et d'en fixer les règles d'organisation à travers la validation des trajets ainsi que l'approbation des « chartes accompagnateur et enfant ».

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **Approuve** la création du service « Pédibus », dénommé Pilal'heure, à travers les trajets convenus et définis,
- **Approuve** les chartes accompagnateur et enfant,
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent.

#### **7 - (2021-070) Convention d'objectifs avec l'association COACS pour l'organisation de la fête de la musique 2021 : approbation**

Leïla BERNARD, conseillère municipale en charge des associations et de la culture, explique que la commune souhaite confier l'organisation de la fête de la musique 2021 à l'association COACS (Collectif des Obstinés de l'Altruisme, de la Culture et du Sport) et lui apporter son soutien, notamment par une subvention, correspondant aux frais engagés pour l'organisation de trois concerts dans le parc Gaston Baty le 19 juin 2021.

Les conditions d'attribution de cette subvention ainsi que les obligations de chaque partie sont détaillées dans la convention d'objectifs jointe à la présente délibération.

En cas de refus de l'autorité préfectorale de l'organisation d'un tel évènement au regard des conditions sanitaires, la soirée concerts sera reportée à une date ultérieure et les fonds seront versés dans les mêmes conditions.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la convention d'objectifs avec l'association COACS pour l'organisation de la fête de la musique 2021, l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 200 € à l'association COACS ainsi que le financement des moyens techniques pour un montant de 800 €.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité,  
Par 20 voix POUR et 7 abstentions,*

- **Approuve** la convention d'objectifs avec l'association COACS, pour l'organisation de la fête de la musique 2021,
- **Approuve** l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 200 € à l'association COACS,
- **Approuve** le financement des moyens techniques pour un montant de 800 €,
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent.

### **8 - (2021-071) Subvention exceptionnelle au bénéfice des Conscrits : approbation**

Monsieur Le Maire explique que l'association des Conscrits sollicite une subvention exceptionnelle complémentaire à celle usuellement accordée – 500 € inscrits à l'état annexé du budget – afin de pallier aux difficultés financières liées à la crise sanitaire.

Il explique que l'Association des conscrits sollicite également une aide financière de la Mairie pour l'achat de gobelets lavables à hauteur de 500 €.

Considérant l'avis favorable de la Commission Vie Communale en date du 27 mai 2021, il est proposé une subvention de 1 000 €, levée au titre de la réserve approuvée lors du vote du budget à la section « Loisirs » à hauteur de 2 010 €.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le versement de la subvention exceptionnelle à l'association des conscrits à hauteur de 1 000 €.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité,  
Par 26 voix POUR, et 1 voix CONTRE,*

- **Approuve** le versement de la subvention exceptionnelle à l'association des conscrits à hauteur de 1 000 €,
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent.

### **9 - (2021-072) Subvention pour l'association de défense contre la grêle du Pilat-Rhodanien**

Stéphane TARIN, adjoint en charge de l'économie locale, explique que l'association de défense contre la grêle du Pilat-Rhodanien sollicite une subvention auprès de la commune de Pélussin afin de prévenir les orages de grêle et donc la destruction des cultures. A noter que cette action bénéficie également aux citoyens des communes, sur lesquelles elle agit puisqu'elle utilise des méthodes qui présentent moins de nuisances sonores et environnementales que celles utilisées précédemment.

Considérant l'avis favorable de la Commission Economie et Productions Locales en date du 3 juin 2021 ;

Le Conseil Municipal est invité à approuver le versement d'une subvention de 100 € à l'association de défense contre la grêle du Pilat Rhodanien pour l'année 2021, prélevée au titre de la réserve approuvée lors du vote du budget à la section « Action économique » à hauteur de 1 000 €.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité,  
Par 25 voix POUR et 2 abstentions,*

- **Approuve** le versement de la subvention de 100 € à l'association de défense contre la grêle du Pilat Rhodanien pour l'année 2021.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent.

### **10 - (2021-073) Stérilisation des chats errants - convention d'objectifs avec Anima Protection Animale Pélussin**

Marie BONNEVIALLE, conseillère municipal déléguée à la transition écologique, rappelle que l'article L. 211-27 du code rural prévoit que le maire, sur sa propre initiative ou à la demande d'une association

de protection des animaux, met en œuvre la capture, la stérilisation et l'identification des chats errants. Le budget annuel global de l'opération s'élève donc à 3 500 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal l'approbation de la convention d'objectifs avec l'association ANIMA, Protection Animale Pélussin, qui prendra en charge de la capture, du transport des chats chez le vétérinaire. Cette convention est signée pour une période d'un an et renouvelable 2 fois.

Considérant l'avis favorable de la commission Transition Ecologique en date du 3 mai 2021 ;

Le Conseil Municipal est invité à approuver la convention d'objectifs avec l'association ANIMA pour l'année 2021.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité,  
Par 21 voix POUR, 2 abstentions et 4 voix CONTRE,*

- **Approuve** la convention d'objectifs avec l'association ANIMA,
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent.

### **11 - (2021-074) Stérilisation des chats errants - convention avec la fondation 30 millions d'amis : approbation**

Marie BONNEVIALLE, conseillère municipale déléguée à la transition écologique, rappelle que l'article L. 211-27 du code rural prévoit que le maire, sur sa propre initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, met en œuvre la capture, la stérilisation et l'identification des chats errants. Le budget annuel global de l'opération s'élève donc à 3 500 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal l'approbation de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis qui propose de prendre en charge pour moitié les frais vétérinaires

Considérant l'avis favorable de la commission Transition Ecologique en date du 3 mai 2021 ;

Le Conseil Municipal est invité à approuver la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 millions d'amis pour l'année 2021.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité,  
Par 21 voix POUR, 2 abstentions et 4 voix CONTRE,*

- **Approuve** la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'amis,
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent.

### **12 - (2021-075) Participation citoyenne – recrutement d'un service civique : approbation**

Agnès VORON, adjointe en charge du personnel communal, explique que, pour accompagner le développement d'actions de participation citoyenne au service des projets communaux, il est proposé le recrutement d'un volontaire de service civique sous le tutorat de la direction générale.

Il expose également que l'indemnisation du service civique s'élève à 580,62 €/mois dont 81% sont pris en charge par l'Etat – ramenant l'engagement financier de la commune à une centaine d'euros par mois. De plus, la protection sociale complète est prise en charge par l'État.

Considérant l'avis de la Commission Vie Communale en date du 10 juin 2021 ;

Le Conseil Municipal est invité à approuver la recherche d'un volontaire de service civique sous le tutorat de la direction générale et à solliciter un agrément de service civique auprès des services de l'Etat.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **Approuve** la recherche d'un volontaire de service civique sous le tutorat de la direction générale,
- **Approuve** la sollicitation d'un agrément de service civique auprès des services de l'Etat,
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent.

### **13 - (2021-076) Aménagement du territoire – recrutement d'un Volontaire Territorial dans l'Administration : approbation**

Jean-Pierre GRANDSEIGNE, conseiller municipal délégué à l'urbanisme, explique qu'afin d'apporter un soutien à la commune dans la conduite de ses projets d'urbanisme – la révision du PLU, notamment en lien avec le programme Petites Villes de Demain - il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le recours à un Volontaire Territorial dans l'Administration (VTA) pour une durée déterminée pouvant aller de 12 à 18 mois, pour un temps de travail d'au moins 75% d'un temps plein et rémunéré au minimum au SMIC. Une aide au recrutement forfaitaire de 15 000 € par VTA est attribuée par l'État à la structure accueillante.

Considérant l'avis de la Commission Vie Communale en date du 10 juin 2021 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place d'un dispositif Volontaire Territorial dans l'Administration.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **Approuve** le recours à un Volontaire Territorial dans l'Administration pour une durée déterminée pouvant aller de 12 à 18 mois,
- **Approuve** la sollicitation d'une aide au recrutement auprès des services de l'Etat,
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent.

### **14 - (2021-077) Convention d'adhésion service retraite du CDG 42 : approbation**

Agnès VORON, adjointe en charge du personnel, explique que la commune souhaite faire appel au Centre De Gestion (CDG) de la Loire pour obtenir une assistance concernant l'établissement complet des actes CNRA. Les conditions de cette adhésion sont définies dans la convention, **jointe à la présente délibération**, qui est établie pour une durée de 48 mois

Considérant l'avis de la Commission Vie Communale en date du 10 juin 2021 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'adhésion au service retraite du Centre De Gestion de la Loire.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **Approuve** la convention d'adhésion au service retraite du CDG 42 pour une durée de 48 mois,
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent.

### **15 - Point information : jurés d'assises 2022 - tirage au sort de 16 communes**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les jurés d'assises sont des citoyens issus des listes électorales après tirage au sort. Ce tirage au sort se déroule chaque année à l'échelle du canton de Pélussin. L'arrêté préfectoral du 27 avril 2021 fixe les conditions de répartition des jurés.

⇒ 7 communes dont la population est la plus importante se voient attribuer d'office de 1 à 3 jurés.

⇒ Il reste donc 28 communes parmi lesquelles 16 sont à tirer au sort pour l'attribution d'1 juré chacune.

Le doyen et la benjamine de l'assemblée sont invités à procéder au tirage au sort de 16 communes parmi les 28 communes regroupées en prévision de l'attribution d'un juré chacune pour l'année 2022. Sont tirées au sort :

- |                        |                             |
|------------------------|-----------------------------|
| 1. DOIZIEUX            | 9. ST CROIX EN JAREZ        |
| 2. LA CHAPELLE VILLARS | 10. ST JULIEN MOLIN MOLETTE |
| 3. LA VERSANNE         | 11. ST MICHEL SUR RHONE     |
| 4. MALLEVAL            | 12. ST REGIS DU COIN        |
| 5. PAVEZIN             | 13. ST ROMAIN LES ATHEUX    |
| 6. PLANFOY             | 14. ST SAUVEUR EN RUE       |
| 7. ROISEY              | 15. THELIS LA COMBE         |
| 8. ST APPOLINARD       | 16. VERANNE                 |

### **16 - Questions diverses**

- a- Ateliers St Charles : programme
- b- Festivités estivales : programme
- c- Compte rendu du Conseil Syndical du Parc du Pilat du 5 mai 2021
- d- Compte rendu du Conseil Municipal d'Enfants du 18 mai 2021
- e- Compte rendu du Conseil Communautaire du 20 mai 2021
- f- Élections régionales et départementales : organisation des bureaux de vote

#### **Prochaines réunions du Conseil Municipal (à 19h00)**

**Le vendredi 9 juillet 2021**

**Le vendredi 17 septembre 2021**

**Le mardi 12 octobre 2021**

**Le vendredi 12 novembre 2021**

**Le mardi 14 décembre 2021**

**La séance est levée à 21 H 30**

**Le Maire  
Michel DÉVRIEUX**

